

## Isère : COVID-19

### Point de situation au lundi 30 novembre 2020

#### 1 – Point de situation sanitaire

La baisse des indicateurs épidémiologiques se confirme, avec des taux d'incidence et de positivité comparables à ceux de la mi-octobre dernier.

Aujourd'hui, en Isère, le taux d'incidence est de **199,8** pour 100 000 habitants et le taux de positivité de **16,8 %**. Pour **les personnes de 65 ans et plus**, le taux d'incidence est de **233,1** pour 100 000 habitants.

Le nombre de personnes testées positives à la Covid-19 par semaine décroît puisque, au cours de la première semaine de novembre, la CPAM recensait près de 14 000 cas positifs contre 2 541 cas la semaine dernière. Le respect des mesures barrière par l'ensemble de la population, la limitation des déplacements et l'interdiction des rassemblements ont permis cette baisse significative.

Pour autant, la situation dans les établissements hospitaliers reste à un niveau de sollicitation important, puisque depuis le 10 novembre dernier, ce sont en moyenne 1 037 personnes qui sont hospitalisées, dont 126 en service de réanimation.

**A ce jour, 863 personnes sont toujours hospitalisées dont 102 en service de réanimation.**

Je rappelle que pendant la première vague du printemps dernier, le département de l'Isère avait été relativement épargné puisque ce sont **255** personnes qui avaient été hospitalisées dont **66** en réanimation, alors que mi-novembre, **1 095** personnes étaient hospitalisées (4 fois plus) dont **133** personnes dans les services de réanimation (soit le double).

Enfin, **depuis le début de la crise sanitaire, 691 décès ont été recensés dans les établissements hospitaliers**, chiffre qui était resté à stable entre le 22 juin et le 15 septembre dernier (153 décès). Aujourd'hui encore, cela représente entre 12 et 15 décès par jour en milieu hospitalier.

Si la situation générale s'améliore, j'en appelle néanmoins au civisme de chacun pour continuer à observer les comportements qui préserveront les personnes les plus vulnérables mais aussi l'ensemble de la communauté hospitalière.

La **Stratégie Tester-Alerter-Protéger-Soigner** reste le principal outil pour lutter contre l'épidémie. Je rappelle que, pour les personnes contaminées par la Covid-19 et qui ne peuvent ou ne veulent pas s'isoler chez elles, notamment parce qu'elles habitent avec des personnes vulnérables, **l'État dispose de solutions hôtelières pour y observer la période d'isolement, à titre gratuit.**

## **2 – Maintien des mesures réglementaires**

Les mesures que j'ai prises depuis le 30 octobre dernier, spécifiques au département de l'Isère, continueront à s'appliquer, notamment :

- Les **buvettes et autres points de restauration temporaires sont interdits** dans tous les établissements recevant du public, dans l'espace public et sur la voie publique ;
- Les **brocantes, braderies, trocs, puces et vides-greniers** sont interdits ;
- Les **fêtes foraines** sont interdites ainsi que les événements temporaires de type **exposition, foire-exposition ou salon** ;
- **La vente à emporter de boissons alcoolisées et la consommation d'alcool** sur les voies et espaces publics restent interdites de **19h00 à 06h00** ;
- **L'obligation du port du masque dans les communes de plus de 5 000 habitants** : Beaurepaire, Bourgoin-Jallieu, Charvieu-Chavagneux, Chasse-sur-Rhône, Claix, Coublevie, Crolles, Domène, Echirolles, Eybens, Fontaine, Gières, Grenoble, La Côte-Saint-André, La Mure, La Tour-du-Pin, La Tronche, La Verpillière, Le Péage-de-Roussillon, Le Pont-de-Claix, Les Abrets en Dauphiné, Les Avenières Veyrins-Thuellin, L'Isle-d'Abeau, Meylan, Moirans, Montbonnot-Saint-Martin, Pont-de-Cheruy, Pont-Evêque, Pontcharra, Rives, Roussillon Saint-Egrève, Saint-Ismier, Saint-Marcellin, Saint-Martin d'Hères, Saint-Martin d'Uriage, Saint-Martin-le-Vinoux, Saint-Maurice-l'Exil, Saint-Quentin-Fallavier, Sassenage, Seyssinet-Pariset, Seyssins, Tignieu-Jamezieu, Tullins, Varcès-Allières-et-Risset, Vienne, Vif, Villard-Bonnot, Villefontaine, Villette-d'Anthon, Vizille, Voiron et Voreppe ;

**ainsi que :**

- dans les emprises des zones d'attente de transports collectifs (abribus, arrêts de tramway, gare routière...) ainsi que dans celles des centres commerciaux ;

- sur la voie publique dans un périmètre maximal de 25 mètres devant les entrées et sorties des établissements d'enseignement et les lieux d'accueil de mineurs (écoles, collèges, lycées, crèches, accueil périscolaire...);
- sur tous les marchés de plein air ;
- à l'occasion de tous les rassemblements organisés sur la voie publique ;
- dans les emprises des zones d'attente de transports collectifs (abribus, arrêts de tramway, gare routière...) ainsi que dans celles des centres commerciaux.

A cet égard, je rappelle que **l'État continue à distribuer des masques aux personnes les plus vulnérables.**

### **3 – Mesures nouvelles décrétées par le gouvernement**

Comme l'a indiqué le Premier ministre, un relâchement trop rapide amènerait inévitablement à un nouveau « stop », épuisant pour le pays dans quelques semaines ou quelques mois.

Ainsi, la reprise d'activités se déroulera en **trois étapes** :

**A partir du 28 novembre : le confinement est maintenu, avec usage des attestations dérogatoires mais :**

- L'activité physique individuelle et de promenade est autorisée à **20 km du domicile** (périmètre à vol d'oiseau) durant **3 heures** ; cette activité peut consister en la chasse, la pêche ou l'observation de la biodiversité.
- Les **commerces seront rouverts** ainsi que tous les rayons des grandes et moyennes surfaces, mais avec une **jauge de 8 m<sup>2</sup>** par client comme ailleurs en Europe. Il s'agit bien de la surface commerciale qui est prise en compte (hors réserve et mobilier). Les préfets peuvent autoriser l'ouverture jusqu'à 21h00 voire le dimanche. **Aussi, ai-je déjà pris un arrêté pour permettre cette ouverture dominicale durant les 5 dimanches à venir, c'est-à-dire de novembre à décembre.**
- Les **auto-écoles** peuvent reprendre les cours et les épreuves pratiques (mais la préparation des épreuves de code reste en distanciel).
- Les **visites immobilières** peuvent reprendre.
- Les **lieux de cultes** : la jauge, fixée à **30 personnes**, est appelée à évoluer dans les jours à venir.
- Dans le domaine de la culture :
  - Les **librairies**, galeries, salles de vente, bibliothèques et archives rouvriront le **28 novembre** ;
  - les **musées, salles de spectacle et cinémas** ne rouvriront que le **15 décembre au plus tôt.**

Dans tous les cas, l'activité s'exercera toujours avec des protocoles sanitaires identiques à ceux appliqués durant le couvre-feu (6 personnes par groupe, port du masque, gel). **Le couvre feu s'appliquera**, avec toutefois possibilité de sortir du spectacle après **21h00** sur présentation du billet.

En revanche :

- **Les bars, restaurants et salles de sport restent fermés jusqu'au 20 janvier au moins car toutes les études scientifiques démontrent qu'il s'agit de lieux de contamination intense ;**
- Les visites aux amis ou à la famille restent contraires au confinement.

**A partir du 15 décembre 2020 : Couvre feu 21h00 à 07h00 mais :**

- Les rassemblements privés sont autorisés en petit comité.
- Toutes les activités extrascolaires pour les enfants en intérieur comme extérieur seront autorisées. En revanche, pour les adultes, les sports collectifs restent interdits en intérieur comme en extérieur avant le 20 janvier (y compris dans les salles de sport).
- Les écoles de musiques et conservatoires pourront rouvrir (cours, formation) sauf pour les cours de chant.
- Les déplacements entre régions sont autorisés mais :
  - déplacement vers les outre-mer si test de moins de 72 h
  - déplacement pour l'étranger : se renseigner avant selon la destination
- Les colonies et centres de vacances ne pourront pas rouvrir pour les vacances d'hiver.
- **Les stations de sport d'hiver :** à ce jour, compte tenu de la situation sanitaire et de l'impact potentiel sur l'activité des services des urgences et de réanimation des établissements hospitaliers, les remontées mécaniques ne fonctionnent pas.

- **Noël et Jour de l'An**

Le couvre feu sera levé temporairement mais la littérature scientifique montre que les rassemblements familiaux sont à risque donc on ne fêtera pas ces moments comme d'habitude

=> limiter le nombre de personne à table (précision à venir)

**A partir du 20 janvier 2021, en principe levée de toutes les restrictions, mais il sera nécessaire d'attendre les annonces officielles qui dépendront de la situation épidémiologique et sanitaire.**

## 4 – Mesures économiques – un plan de relance déjà mis en œuvre

### A – Rappel des mesures économiques en faveur des entreprises

Face à l'épidémie du Coronavirus Covid-19, le gouvernement s'est **mobilisé dès le printemps** en faveur des entreprises et de leurs salariés, en mettant en place des mesures d'une ampleur sans précédent : activité partielle, fonds de solidarité, prêt garantie par l'État (PGE), reports et exonération de charges sociales et fiscales, mesures sectorielles de soutien à l'économie et en faveur de l'emploi.

Sans revenir en détail sur les mesures qui sont aujourd'hui bien connues, je souhaitais vous rappeler quelques chiffres :

- Fonds de solidarité: 33 827 entreprises bénéficiaires pour un montant de 117 930 454 €.
- Activité partielle: 24 828 entreprises bénéficiaires pour un montant de 280 713 201 €,
- PGE : 12 314 entreprises bénéficiaires pour un montant de 1,9 Md €,
- Report de charges fiscales: 5 179 entreprises bénéficiaires pour un montant de 60 661 223 €,
- Report de charges sociales pour un montant de 8 793 221 €.

**En raison de la dégradation de la situation sanitaire depuis la rentrée, des nouvelles mesures** ont été prises par le gouvernement, entraînant des conséquences lourdes pour les entreprises.

Afin de soutenir **les secteurs les plus touchés de l'hôtellerie – cafés – restauration, tourisme, événementiel, culture et sport**, déjà lourdement touchés dans le cadre de cette crise sanitaire, le Premier ministre a annoncé le 15 octobre, puis le 26 novembre 2020, de nouvelles mesures de soutien :

- le prolongement jusqu'au 31 décembre 2020 du dispositif d'activité partielle pris en charge à 100 % par l'État.
- le déplafonnement du fonds de solidarité qui sera porté de 1 500 € jusqu'à 10 000 €, ou bien remplacé par une indemnisation sur la base du chiffre d'affaires au même mois de l'année précédente : 15 % de ce chiffre d'affaires pour les entreprises ayant perdu au moins 50 % de CA, voire 20 % pour celles ayant perdu au moins 70 % de leur CA.
- les prêts garantis par l'État étaient disponibles jusqu'au 31 décembre 2020. Ils seront désormais accessibles jusqu'au 30 juin 2021.

Enfin, **pour les entreprises qui sont administrativement fermées, tels que restaurants, bars, discothèques ou salles de sport**, des mesures particulières sont prises. D'une part, elles peuvent voir leurs charges exonérées en totalité.

D'autre part, à partir du 1<sup>er</sup> décembre, le Fonds de solidarité leur sera ouvert, quelle que soit leur taille. Elles pourront elles aussi choisir, soit une aide classique avec un plafond porté à 10 000 €, soit une indemnisation de 20 % de leur chiffre d'affaires au même mois de l'année précédente.

## B – Présentation du plan France Relance

=> un plan ambitieux

Les mesures économiques exceptionnelles en faveur des entreprises mises en œuvre par le Gouvernement évoquées à l'instant ont permis de limiter « la casse » en sauvant des entreprises de la faillite et en préservant l'emploi grâce à l'activité partielle.

Or, depuis plusieurs mois déjà, la relance est en route : le Gouvernement fait le choix d'investir massivement pour lutter contre le chômage, préparer l'avenir et bâtir la France de 2030. **Le plan France Relance, démarré en juin dernier, est déjà opérationnel.**

**Doté de 100 milliards d'euros, ce plan est massif par le volume financier mais aussi diversifié par la liste des sujets ciblés. France relance contient une série de mesures axées sur 3 priorités : écologie, compétitivité, cohésion.**

Le plan de relance doit aussi permettre d'investir dans les technologies et les compétences d'avenir, de renforcer la capacité de la France à croître, de transformer notre économie en favorisant les secteurs porteurs (transition écologique, numérique...). Les entreprises iséroises doivent pouvoir bénéficier directement ou indirectement des appels à projets déjà lancés ou sur le point de l'être. **Je vous tiendrai informés régulièrement des Appels à projets ou Appels à manifestation d'intérêt qui seront lancés par l'envoi de communiqués de presse, mais aussi par une gazette périodique dont le premier numéro a été diffusé la semaine dernière.**

**Le Plan de relance est largement dématérialisé, notamment pour ses appels à projets nationaux. Il est sous la responsabilité d'opérateurs spécialisés tels que BPIFrance, l'ADEME ou l'ANAH. Je veille personnellement à la coordination de ces acteurs sur tout le territoire.**

=> 1<sup>er</sup> axe : Accélérer la transition écologique

France relance c'est, d'abord, la priorité donnée au climat et à la biodiversité. **30 milliards d'euros seront consacrés à la transition écologique, soit un tiers du plan.**

Concrètement, ces 30 milliards vont permettre de :

- révolutionner les transports, en mettant le train au goût du jour et en rendant au ferroviaire son ambition d'innover tous les territoires (4,7 milliards pour le train, 1,2 milliard pour le vélo et les transports du quotidien). **Il s'agit d'un sujet majeur pour le département de l'Isère.**

- de relever le défi de l'énergie et des technologies en investissant dans l'hydrogène vert (2 milliards), dans les technologies vertes (3,4 milliards), dans la décarbonation de l'industrie (1,2 milliard).
- d'investir dans une alimentation de qualité pour tous, dans une agriculture saine, dans un retour au local (1,2 milliard).
- d'investir dans la rénovation énergétique des bâtiments sur tout le territoire (4 milliards pour les bâtiments publics, 2 milliards pour les logements privés, 500 millions pour les logements sociaux et 200 millions pour les PME et TPE). **Les premiers appels à projets sont d'ores et déjà en cours, pour relancer au plus vite le secteur du BTP.**

=> 2<sup>ème</sup> axe : Rendre l'économie française plus souveraine et plus compétitive

**34 milliards d'euros de ce plan de relance vont permettre aux entreprises françaises de gagner en compétitivité** et à la France de retrouver pleinement sa souveraineté industrielle, notamment dans les secteurs stratégiques.

Ce volet s'articule autour de trois axes :

- une baisse massive de la fiscalité sur les entreprises (baisse de 50 % de la CVAE pour les entreprises, réduction de moitié des impôts fonciers des établissements industriels). Cette baisse bénéficiera à tous les secteurs, mais en particulier à l'industrie et au commerce,
- une aide à la vie quotidienne des entreprises en leur garantissant fonds propres et trésorerie sur le long-terme (3 milliards pour le soutien au financement des entreprises),
- la construction d'une souveraineté industrielle : 1 milliard pour la relocalisation, dont 600 millions pour investir dans les secteurs stratégiques pour l'avenir, et 400 millions pour des projets « territoire d'industrie ». **Sept projets isérois sont déjà sélectionnés dans le cadre d'appels à projets nationaux :**

- **AAP Automobile : Poral (Pont-de-Claix), ECM Technologies (Grenoble) ;**
- **AAP Aéronautique : FSP-One (Pont de Chérucy) ;**
- **AAP Relocalisation : en électronique, ALEDIA (Champagnier), SCALINX (Grenoble); en chimie, Novapex (Roussillon); en secteur pharmaceutique, SEQENS (Bourgoin-Jallieu).**

=> 3<sup>ème</sup> axe : La cohésion sociale et territoriale au service de l'emploi et des compétences

Enfin, **35 milliards d'euros du plan de relance seront consacrés à la lutte contre le chômage et l'investissement dans les compétences**, pour préparer les emplois de demain.

Plusieurs axes ont été retenus, dont certains ont d'ores et déjà été lancés :

- un Plan jeune (6,7 milliards) avec des aides à l'embauche, à la formation et des emplois aidés.

- la mise en place d'un bouclier anti-chômage (7,6 milliards) avec la mise en place de l'activité partielle de longue durée.

- la montée des compétences pour faire de cette crise une opportunité avec 900 millions investis dans un programme d'investissement pour la formation et 1 milliard pour France compétence et Pôle emploi.

Les jeunes, priorité du gouvernement, bénéficieront de nouvelles mesures dans le cadre du plan 1 jeune, 1 solution, lancé dès juillet dernier. Pour ne citer qu'elle, la garantie jeunes sera doublée pour toucher 200 000 jeunes en France avec une allocation financière de 484 euros mais surtout un accompagnement renforcé au travers des missions locales. **La plateforme 1 jeune, 1 solution est accessible depuis le 19/11 pour permettre à chaque jeune de trouver un emploi, une formation ou un accompagnement.**

L'Isère est un grand pôle d'enseignement supérieur, et nous apporterons une attention toute particulière aux étudiants. Le gouvernement alloue 56M€ pour les CROUS, afin d'aider 45 000 étudiants supplémentaires à se loger et à se nourrir dans cette période difficile. Par ailleurs, les étudiants qui ne trouvent pas d'emplois d'appoint pourront bénéficier de 20 000 **emplois étudiants financés par l'État**, sous la forme de missions de 4 mois à raison de 10 heures par semaine. Les universités seront employeurs.

Ce plan servira également au désenclavement et à l'égalité entre les territoires (haut débit partout, soutien aux associations de lutte contre l'exclusion...).

**Ce plan de relance particulièrement ambitieux doit pouvoir soutenir directement ou indirectement aux entreprises iséroises. Il faut s'emparer de toutes les opportunités offertes aux entreprises.**

### C – Présentation du dispositif de mise en œuvre départemental du plan France relance

Pour la mise en œuvre du plan de relance, l'Isère se mobilise et les actions suivantes sont d'ores et déjà en cours :

- Communication sur les mesures du plan de relance pour l'émergence rapide de projets iséroise

Dans la perspective du lancement des appels à manifestation d'intérêt et autres modalités de mobilisation des mesures du plan de relance, il y a nécessité d'une large diffusion de l'information et appropriation des mesures, car le mot d'ordre martelé par le Ministre de l'économie est « le premier arrivé, le premier servi ».



C'est aussi pour cela que j'en parle aujourd'hui. L'objectif est de procéder le plus tôt possible à un repérage des dossiers *prêts à démarrer* pour être le plus réactif possible à la sortie de chaque appel à projets (AAP). Le début de l'année 2021 sera particulièrement fécond en appels à projets, et nous sommes prêts à y répondre.

#### - Soutien aux collectivités

La relance mobilisera les acteurs privés mais aussi publics, à tous les niveaux de la décentralisation. A ce sujet, je voudrais **mentionner tout particulièrement un canal du plan de relance, qui est le financement par l'État des investissements des collectivités**. La dotation de soutien à l'investissement local sera triplée en 2020 et 2021. **En Isère, 9M€ supplémentaires seront engagés avant la fin du mois de décembre sur des projets de résilience sanitaire, de protection du patrimoine historique et de transition énergétique. 14 M€ supplémentaires y seront dédiés en début d'année 2021**. Des crédits supplémentaires sont en cours d'allocation par ce même canal, notamment concernant la rénovation énergétique des bâtiments publics.

#### - Soutien des projets isérois dans le cadre des AAP

Très régulièrement, je rassemble les acteurs de l'économie iséroise pour suivre l'évolution de l'activité et la réponse au plan France Relance. Nous avons commencé à réunir certains secteurs comme **l'agriculture le 28 octobre, le BTP le 30 octobre, le tourisme le 3 novembre, l'industrie le 10 novembre** ; d'autres réunions traversent toutes les thématiques mais coordonnent les efforts dans un territoire particulier du département, notamment sous l'égide des sous-préfets territoriaux.

J'ai personnellement rencontré la **CMA le 23 novembre et la CCI de Grenoble le 26 novembre** pour leur apporter des réponses sur les dispositifs de l'État mais surtout pour écouter les projets des entreprises iséroises. Je tiens régulièrement informé les parlementaires et les représentants d'intercommunalité, par des audioconférences a minima bimensuelles.

Grâce à ces habitudes de travail en commun, nous avons pu mettre **en place dès le 14 octobre** un groupe d'appui départemental constitué avec les têtes de réseaux (chambres consulaires, département, GAM ...), pour aider à constituer les dossiers, partager les candidatures et défendre au mieux les projets isérois à l'échelon régional et central, sachant qu'il n'y aura pas d'enveloppe départementale.

Plus largement, le comité départemental de la relance a d'ores et déjà été réuni **le 16 novembre** : c'est une instance de consultation que j'ai voulue très large, qui rassemble les partenaires sociaux, les réseaux consulaires, les parlementaires, les EPCI, le Département et la Région. Nous sommes tous unis pour donner à l'Isère les meilleures conditions de relance.

Je serai particulièrement attentif pour que le Plan de relance puisse bénéficier largement aux entreprises iséroises.

**En effet, la priorité actuelle est de permettre aux entreprises d'embaucher et d'investir, de se réinstaller en France et d'accompagner l'emploi dans tous les territoires autour de la transition écologique. La contrepartie de la relance, c'est la création d'emploi et d'activité.**

**L'urgence est à l'action, car la relance n'attend pas une seconde.**